

Compte-rendu du CTL du 22/01/2019

CTL « EMPLOIS » - 2ème convocation

Après lecture de la déclaration liminaire commune de Solidaires et de la CGT, M. SISCO a répondu sur les points suivants :

- ✓ **Le PAS :** il s'agit d'une réforme technique comme bien d'autres auparavant non concomitante aux suppressions d'emplois ;
- ✓ **Les suppressions d'emplois :** notre Ministère n'étant pas prioritaire, il contribue depuis des années à la politique gouvernementale et continuera à cotiser. M. SISCO désapprouve l'emploi du terme « destruction » de la DGFIP. Il reste convaincu par l'évolution de notre direction passant par la modification des méthodes et organisations de travail ;
- ✓ **La prime de 200 € :** M. SISCO précise qu'elle sera allouée à ceux qui sont « dans le PAS » avec la paie de février. Il admet qu'il est légitime de la part des Organisations Syndicales (OS) de la demander pour l'ensemble des agents, conformément à leur rôle de défenseur du pouvoir d'achat ;
- ✓ **Le SPFE :** il n'est pas question d'implanter le SPFE en dehors de Clermont ;
- ✓ **L'évolution de la DGFIP :** M. SISCO souhaite que notre administration ne reste pas sur une ancienne image du service public et considère comme indispensable l'évolution du réseau. Il souhaite trouver des manières différentes de servir plutôt que de conserver à tout prix des sites « historiques », et envisage une réflexion sur d'autres schémas.

Avant le départ de Solidaires et de la CGT, qui ne souhaitent pas siéger, M. SISCO désire faire un rappel à la circulaire du 05/12/2017, régissant les règles du CTL. La confidentialité des documents préparatoires aux CTL notamment au CTL emplois n'a pas été respectée. Certaines informations ayant été divulguées en amont de la tenue du CTL, M. SISCO rappelle les risques disciplinaires qui en découlent.

Concernant le CTL emplois, la Direction a pour habitude d'informer de manière générale sur la méthode l'ensemble des chefs de service. Ceux directement impactés sont ultérieurement appelés. La Direction fera également un rappel des règles auprès de l'ensemble des chefs de service.

Solidaires et la CGT sortent du CTL avant la lecture des déclarations liminaires de FO et de la CFDT-CFTC. M. SISCO reprend les points suivants :

- ✓ **La prime de 200 € :** elle sera attribuée aux agissants « activement » au PAS, sous-entendu en accueil, sans qu'il soit possible ou favorable aux personnels de pointer par service les agents qui pourraient y prétendre. Ce point reste sans discussion possible s'agissant d'une décision gouvernementale donc légitime ;
- ✓ **L'accueil :** s'agissant de Berthelot, l'accueil y était en difficulté bien avant l'arrivée de M. SISCO sur le département. Ce n'est donc pas un problème qui résulte de la mise en place de l'accueil sur rendez-vous ou du PAS. Un groupe de travail est organisé sur ce thème pour Berthelot mais aussi les autres sites. M. SISCO désire, avant la fin du mois de mars, mettre en place de nouvelles règles pour un accueil stabilisé et de nouvelles manières de gérer l'accueil dans son intégralité, et non seulement la réception physique du public. Un futur CTL se tiendra sur le thème de l'accueil afin d'aborder son évolution.

Mme AMPE précise que des actions de communication ont été réalisées au niveau départemental depuis décembre mais n'escompte pas moins d'un délai d'une année pour que l'ensemble du public soit avisé. Elle indique que l'accueil sur rendez-vous fait partie des attentes des contribuables. De plus, le contre-appel éviterait plus de 50 % de déplacements inutiles des usagers, ce qui est un net progrès.

M. SISCO conclut en indiquant qu'il faut désormais avoir une nouvelle approche des accueils pour mieux servir les contribuables et partenaires de la DGFIP.

Ordre du jour :

1. PV des séances des 11, 19 octobre, 13 et 21 novembre 2018 : pour approbation ;
2. Modification du règlement intérieur de la Trésorerie de Vic-le-Comte : pour avis ;
3. Situation des emplois 2019 : pour avis ;
4. Questions diverses.

1. **PV des séances des 11, 19 octobre, 13 et 21 novembre 2018** : sans discussion, les OS présentes approuvent ;
2. **Modification du règlement intérieur de la Trésorerie de Vic-le-Comte** : à compter du 01/02/2019, la Trésorerie de Vic-le-Comte réduit ses horaires d'ouverture. Les OS présentes votent POUR ;
3. **Situation des emplois 2019** : M. SISCO laisse la parole aux OS.

CFDT-CFTC : les suppressions d'emplois en petites Trésoreries préfigurent-elles les fermetures futures de service ? Qu'en est-il du cas particulier de Luzillat ?

Réponse (M. SISCO) : il n'y a pas de cause à effet direct. C'est le rapport arithmétique charges/emplois qui a ciblé les services. Cependant la directive donnant priorité au maintien des Trésoreries implantées sur des sièges de communauté de communes reste valable. La Trésorerie de Luzillat est une particularité départementale, cette dernière gérant le budget de l'intercommunalité alors que c'est Aigueperse qui en est le siège.

Il faut également envisager l'évolution de la charge des Trésoreries avec la suppression du recouvrement. L'évolution législative (PAS et suppression de la TH) nécessite l'évolution des méthodes de travail et le retour au cœur de métier pour les SPL.

Mme AMPE précise que si le PAS est une réforme du recouvrement de l'impôt, ce sont bien les services d'assiette, les SIP, les services à même de répondre aux questions des contribuables.

FO : il arrive cependant régulièrement des appels en trésorerie, le SIP de Riom notamment à un souci d'appels non aboutis.

Réponse (M. SISCO) : il a en effet été constaté un dysfonctionnement sur Riom. Les recherches sont en cours pour en déterminer les causes.

Mme AMPE préconise de diffuser largement le numéro d'appel de la plate-forme téléphonique (0800...). La cellule présente en Direction s'est avérée inactive sur certaines plages horaires sans appel.

Sur l'évolution des emplois, M. SISCO se félicite de voir implantés 5 nouveaux postes (ndlr : provenant du Finistère) au sein du Pôle Supervision des Tiers (PNST) montrant ainsi la confiance de la DG en notre direction. De plus, avec le renfort de la BCR par un A et un B., la Direction du Puy-de-Dôme conforte sa volonté de maintenir son niveau de contrôle fiscal malgré la fusion des Brigades. M. SISCO insiste sur le fait que le CTL emplois n'est donc pas qu'un CTL suppression d'emplois mais aussi création d'emplois.

FO : quel est le détail des emplois vacants concernés ?

Réponse : 2 départs en retraite à venir sur Bourg-Lastic et l'EDR. 8 emplois vacants sur la Paierie départementale, le SIE Nord et Sud, le SIP Nord et Sud de Berthelot, le SIP/SIE de Thiers et celui d'Ambert et le CDIF. Enfin, 1 emploi suite à changement d'administration pour un huissier.

La Direction rappelle que chacune des personnes concernées par les suppressions d'emplois sera contactée directement et individuellement. Comme indiqué dans l'instruction des mutations, ces agents bénéficient d'un délai supplémentaire porté au 14 février pour déposer leur demande.

Les OS présentes votent **CONTRE**.

4. Questions diverses :

FO : Qu'en est-il des suites du Groupe de Travail concernant les M21 et M 22 ?

Réponse : Le groupe piloté par M. BOYER est en cours. La DGFIP est forcément liée à la réflexion nationale sur la gestion hospitalière. Une convention devrait d'ailleurs être signée entre l'ARS, le Département et notre Direction. Il faut cependant signaler que sur le point de la gestion des EHPAD, le service public est potentiellement concurrencé par le secteur privé. M. SISCO évoque l'idée d'une potentielle création de structure dédiée : une trésorerie unique en lien avec l'ARS pour la gestion hospitalière et EHPAD. Le but sera de dynamiser la mission et de mettre en place un réseau d'alerte. Le sujet reste à affiner.

2-1 Renforts et redéploiements

services	A+	A	B	C	TOTAL
Transfert OPH	-1	-1	-5		-7
SFACT dotation				1	1
SFACT prélèvement				-1	-1
PNST		1	1	3	5
CDC		-1			-1
Encadrement SPF fusionnés	-2	2			0
TOTAL	- 3	1	- 4	3	- 3

2-2 Services de direction

services	A+	A	B	C	TOTAL
Direction	-2	-1	- 2 (dont 1 EDR)		-5

2-2 Réseau

POSTES	A+	A	B	C	TOTAL
P DEP			-1		-1
T SAINT-AMANT			-1		-1
T BOURG LASTIC			-1		-1
T RIOM			-1		-1
T JUMEAUX			-1		-1
T CUNHLAT				-1	-1
T LUZILLAT				-1	-1
SIE NORD				-1	-1
SIE SUD				-1	-1
SIP NORD				-1	-1
SIP SUD				-1	-1
SIP-SIE THIERS Partie SIP				-1	-1

SIP-SIE AMBERT Partie SIE				-1	-1
CDIF			-1 (B géomètre)		-1
PCE CLERMONT				-1	-1
TOTAL			-6	-9	-15



Comité Technique local du 22/01/2019 2ème convocation Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Les représentants des personnels CFDT finances Publiques et CFTC DGFIP vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2019. A contrario, cette nouvelle année ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices pour l'ensemble des agents des finances publiques: Leur environnement professionnel, leurs missions et surtout leurs conditions de vie au travail sont en perpétuelle dégradation. Les suppressions d'emplois ne répondent à aucune logique si ce n'est l'application d'une stratégie de réduction de la dette dont les agents des finances publiques restent les boucs émissaires.

Nous, représentants des personnels, désapprouvons cette politique et exigeons que vous défendiez nos emplois et nos missions en refusant d'appliquer aveuglément les consignes de la DG. Même si de votre propre aveu, vous n'avez ni information, ni marge de manœuvre, il en va dans l'intérêt des vos personnels d'agir autrement.

La loi de Finances 2019 prévoit la suppression de 2130 emplois au sein de la DGFIP dont 23 emplois qui disparaissent à la Direction du Puy de Dôme, soit 7 de plus que l'année dernière. Malgré cela, vous décidez de réduire les effectifs sur des sites déjà impactés tels que les SIP et les SIE.

La fusion des SIP de Berthelot et celle à venir des SPF, la généralisation de l'accueil sur rendez-vous et la mise en place du Prélèvement à la Source (PAS) sont toutes des mesures à mettre en place avec des effectifs réduits. Concrètement, c'est bien deux emplois qui seront supprimés au SIP de Clermont Ferrand.

Comment envisagez-vous de résoudre cette équation qui consiste à augmenter les charges de travail des services tout en continuant la réduction des emplois?

Le constat est sans appel, il est catastrophique: Malgré les outils de modernisation mis à disposition et des évolution de méthodes de travail, il s'avérera impossible pour les agents d'être au service

« d'une administration d'État, de service public, disponible et à l'écoute de ses concitoyens».

Contrairement à vos vœux de nouvelle année, réaliser leurs objectifs de travail dans des conditions favorables et dans l'intérêt des usagers n'est plus faisable.

Vous désapprouvez notre discours jugé anxiogène, mais les faits confirment nos analyses, et nous ne faisons que rapporter la parole des personnels, rencontrés lors de nos visites de services.

Nous insistons sur le fait que nos collègues ne sont pas des variables d'ajustement, mais des hommes et des femmes compétents et investis dans leur métier.

Aujourd'hui, en contre partie «d'une petite surcharge de travail» due au PAS, notre ministre accordera une prime exceptionnelle de 200 € à quelques milliers d'agents: Nous vous rappelons à nouveau que c'est l'ensemble des agents de la DGFIP qui fait année après année des efforts d'adaptation et de modernisation sous la contrainte budgétaire.

Notre ministre oublie que tous les services ont été impactés par la mise en place du PAS, soit directement dans leurs missions, soit indirectement lorsque l'administration a dû redéployer des moyens pour ce chantier: En conséquence, nous revendiquons que cette prime soit attribuée à tous.

Car les remerciements ne suffisent plus, il faut passer aux actes et la DG doit exprimer concrètement une reconnaissance pécuniaire et pérenne à tous les agents.

En conclusion, nous vous rappelons que la CFDT Finances Publiques et la CFTC DGFIP exigent :

- * la défense et le maintien des emplois et des missions pour un service public de qualité,
- * une vraie négociation salariale avec l'augmentation du point d'indice,
- * la reprise du dialogue social pour la signature d'un accord sur l'égalité professionnelle hommes-femmes,
- * plus d'humanité dans la gestion des personnels,
- * et enfin une vraie prise en compte des avis des organisations syndicales.